

CONSERVATOIRE

NOUVEL
ÉLÈVE

ÉVEIL
Musique et Théâtre

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021

Vous souhaitez vous inscrire au Conservatoire du Choletais en Éveil Musique ou Théâtre ?

C'est avec un grand plaisir que nous vous ouvrons les portes de notre établissement qui accueille aujourd'hui **près de 1 300 élèves et propose 90 disciplines en Musique, Danse et Théâtre.**

Ouvert à tous, le Conservatoire poursuit des missions de sensibilisation et de formation aux pratiques artistiques et culturelles. Il prépare essentiellement ses élèves à devenir de bons amateurs, mais une formation préprofessionnelle est également assurée au sein de l'établissement.

Choisissez dès à présent un créneau à votre convenance en musique ou en théâtre à partir des plannings en ligne sur www.cholet.fr. Votre enfant pourra alors participer à une ou deux séances d'essai.

Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite procéder à l'inscription définitive lors de la **permanence unique spéciale Éveil du samedi 19 septembre, de 8 h 30 à 12 h 30** en vous présentant au service scolarité, muni de ce dossier, complété et accompagné de l'ensemble des pièces demandées.

Une réunion de rentrée aura lieu le samedi 5 septembre, à 10 h 30, pour tous les nouveaux élèves.

Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez au Conservatoire du Choletais, et vous souhaitons une très belle rentrée artistique !

INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription du Conservatoire du Choletais pour l'année scolaire 2020-2021.

Vous devrez vous présenter avec votre dossier dûment complété et accompagné des pièces demandées (aucune photocopie ne sera réalisée sur place) au service scolarité pendant la période indiquée ci-dessous. Vos choix de cours seront traités **par ordre d'arrivée** et pris en compte **dans la limite des places disponibles**.

UNIQUEMENT LE :

LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020

de 8 h 30 à 12 h 30

• **PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRÉ**

- 1 photo d'identité récente obligatoire
- 1 attestation de responsabilité civile
- 1 copie d'un justificatif de domicile, uniquement pour les habitants de l'Agglomération du Choletais (AdC) (avis de taxe d'habitation ou contrat de location ou facture d'électricité de moins de 3 mois...)
- Autorisation de prélèvement SEPA + RIB, uniquement pour les personnes souhaitant régler par prélèvement

• **DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES SUR : www.cholet.fr ► Conservatoire du Choletais**

- Formulaire d'inscription
- Tableau récapitulatif des horaires de cours
- Tarifs 2020-2021
- Autorisation de prélèvement automatique SEPA, pour adhérer au prélèvement automatique

Documents également disponibles en version papier à l'accueil du Conservatoire.

PRINCIPALES DATES À RETENIR

- **Réunion d'information pour les nouveaux élèves**
 - ↳ samedi 5 septembre : 10 h 30 Auditorium Bach - Conservatoire
- **Rentrée des élèves au Conservatoire**
 - ↳ lundi 7 septembre

CONTACTS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos services :

- **SCOLARITÉ** : 02 44 09 26 79 - scolarite-conservatoire@choletagglomeration.fr
- **COMPTABILITÉ** : 02 44 09 26 05

TARIFS 2020-2021

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)			
Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	HORS AdC
Non imposable	QF ≤ 1600	QF > 1600	

DROIT D'INSCRIPTION (par élève, obligatoire et non remboursable)	15,00 €
---	----------------

MUSIQUE				
Éveil artistique (musique et danse)				
Éveil musique	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Parcours découverte				
Parcours Premiers Pas				
Atelier d'Éveil Adapté	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	165,00 €	235,00 €	240,00 €	940,00 €
Cursus complet - Cycle 3 (Instrument + FM + pratique collective)	179,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €
• <u>Cours Indépendants du cursus</u> : Formation Musicale Écriture Analyse Option Musique au Baccalauréat Maîtrise (Pratique vocale supplémentaire) Histoire de la musique	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Instrument (+ pratique collective)	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Parcours Adulte	196,00 €	280,00 €	286,00 €	1 120,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

DANSE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Initiation / Probatoire	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Danse - Cycle 1	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Danse - Cycle 2	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Danse - Cycle 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

THÉÂTRE				
Éveil / CHAT	50,00 €	50,00 €	50,00 €	200,00 €
Initiation	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Théâtre - Cycle 1	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Théâtre - Cycle 2 et 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

MUSIQUES AMPLIFIÉES ET IMPROVISÉES				
Musique Assistée par Ordinateur (MAO)	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Accompagnement de Projet I	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Accompagnement de Projet II	210,00 €	300,00 €	306,00 €	1 200,00 €
Accompagnement de Projet III	238,00 €	340,00 €	347,00 €	1 360,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

AUTRES				
Auditeur ou Parcours Personnalisé	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Stage long	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Stage court	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Session	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS				
↳ Les élèves en Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre bénéficient du tarif AdC. ↳ Pour les élèves inscrits en dispositif horaires aménagés, toute inscription supplémentaire dans une autre spécialité sera facturée selon le lieu de résidence de l'élève.				

LOCATIONS D'INSTRUMENTS				
↳ 1 ^{er} année de location (pour un instrument) : par an			40,00 €	
↳ 2 ^e année de location et plus (pour un instrument) : par trimestre			45,00 €	

RÉDUCTIONS : Uniquement pour les tarifs : " AdC - Tarif 2 " et " AdC - Tarif 3 " supérieurs à 50 €				
↳ Inscriptions de plusieurs élèves dans un même foyer : par élève (à partir du deuxième)			-37,00 €	
↳ Passeport " Nouveaux habitants " délivré par les communes de l'AdC			-40,00 €	

❖ MODE DE CALCUL POUR LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)

Les tarifs appliqués aux élèves résident de l'Agglomération du Choletais sont calculés en fonction du Quotient Familial.

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{(12 \times \text{nombre de parts fiscales})}$$

- Revenu Fiscal de Référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (avis d'imposition, ligne 25).
- Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

Tarif 1	- Contribuable non imposable : l'impôt sur le revenu net avant corrections est nul. <i>(montant porté sur l'avis d'imposition, indiqué pour les besoins des organismes sociaux, faisant apparaître la situation du contribuable au regard du seul impôt sur le revenu)</i>
Tarif 2	- Quotient Familial supérieur à 1000 et inférieur ou égal à 1600
Tarif 3	- Quotient Familial supérieur à 1600

◦ JUSTIFICATIF : AVIS D'IMPOSITION 2019 (ou 2020)

- Le justificatif est à fournir par le responsable légal.
- Le **tarif 3** sera appliqué en cas d'absence de justificatif au 30 septembre 2020.
- Les changements de situation personnelle ou professionnelle pourront être pris en compte jusqu'au 31 octobre, sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

❖ MODALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENT

- **DROIT D'INSCRIPTION** : - Payable avec la première facture de scolarité (non remboursable)
- **FRAIS DE SCOLARITÉ** : - Règlement(s) sur facture(s) : en novembre 2020 et/ou en février 2021
- Par prélèvement automatique : de novembre 2020 à avril 2021
- **MOYENS DE PAIEMENT** :
 - Espèces
 - Carte Bancaire
 - Chèque (à l'ordre du Trésor Public)
 - Pass Culture
 - Prélèvement automatique : procédure d'adhésion/renouvellement à télécharger sur : www.cholet.fr ► Conservatoire du Choletais

❖ ANNULATION D'INSCRIPTION

TOUTE DEMANDE D'ARRÊT DE COURS DOIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT ADRESSÉE PAR COURRIER OU PAR COURRIEL À L'ATTENTION DU DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE.

Jusqu'au 30 septembre 2020	Du 1 ^{er} octobre 2020 au 15 janvier 2021	À partir du 15 janvier 2021
- Seul le droit d'inscription de 15 € est dû.	- Les frais de scolarité seront dus à 50 %. - Excepté pour les tarifs éveil (artistique, musique, adapté et théâtre), parcours découverte, pratique collective, qui seront dus en totalité.	- Les frais de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.

NB : En cas d'incapacité de plus de 3 mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25 % des droits annuels de scolarité sera remboursée.